

Acte de nomination 2026-065 portant modification de l'acte de
nomination n° 2025-203

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2025-202 en date du 18/02/2025 instituant une régie permanente auprès de Musée des Moulages de l'Université Lumière Lyon2, 87 cours Gambetta 69003 Lyon,

Vu l'acte de nomination n° 2025-203 nommant Mme Anne-Laure Sounac, régisseuse de la régie permanente de recettes,

Vu la demande du Musée des Moulages de l'Université Lumière Lyon2,

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable,

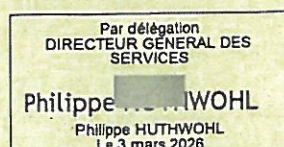
L'article 2 de l'acte n° 2025-203 nommant Mme Anne-Laure SOUNAC, régisseuse de la régie permanente de recettes est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Anne-Laure Sounac sera remplacée par Mme Sarah Betite (dans le cadre de régie permanente).

Les autres dispositions de l'acte de nomination n° 2025-203 demeurent inchangées.

A Lyon, le 19/02/2026

Le Directeur Général
des Services



Pour agrément,
L'Agent Comptable

Déborah Jacob

Pour acceptation,
La régisseuse

Anne-Laure Sounac

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard F69365 Lyon Cedex 07